Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20261113-DEL2026_07_08-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Mardi 03 novembre 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 09 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi neuf novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle de la salle polyvalente, sous la présidence de Madame BERTINOTTI Dominique, maire.

Etaient présents : BERTINOTTI Dominique, SILVERT Julien, GUILLOU Anne Hélène, ADAM Dimitri, MEUNIER Martine, QUEGUINER Yannick, BROCKAERT Martine, LE ROUX Denis, ARNAUD-STROJNY Karine, FLEURY Bernard, LE BRIS Gaëlle, MECHLING Yohann, BEC Bernard, CARMILLAT Brigitte, ROUSSEAU Joseph.

Secrétaire de séance : Anne Hélène GUILLOU

Membres en exercice	15
Membres présents	15
Nombre de procurations	0

DEL2026-07-08
Objet : Délibération portant création de deux emplois non permanents à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame La Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir :
- l'entretien des espaces verts et de la voirie au service technique,
- l'encadrement des enfants pendant les temps scolaires et périscolaires pour l'école
Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame La Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 16/11/26, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée est de 35/35 ème et d'autoriser Madame La Maire à recruter deux agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
À l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20261113-DEL2026_07_08-DE

DECIDE

-De créer deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée est de 35/35 ème et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité :
- un emploi d'agent polyvalent au service technique.
- un emploi d'agent polyvalent au service scolaire et périscolaire.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 article 641 du budget primitif 2026

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Dominique BERTINOTTI

